

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

LUNDI 5 NOVEMBRE 1917

M. Kranzbühler, président de l'administration civile du Brabant avait dit samedi (**Note** : 30 octobre) à M. Steens : « *Je vous reverrai lundi matin ; d'ici là suspendez l'expédition des protestations des bourgmestres et des conseils communaux. Aux yeux des militaires, le mot protestation est synonyme du mot révolte, et vous risqueriez de tout compromettre ...* »

M. Steens, après avoir pris l'avis de ses collègues des faubourgs, a consenti, dans l'intérêt des négociations, à suspendre l'envoi des protestations.

M. Kranzbühler est arrivé à l'hôtel de ville ce matin à 11 heures et il est resté en conférence pendant plus de trois quarts d'heure avec M. Steens. Il lui a annoncé que, dans une pensée de conciliation, le gouvernement général ne ferait pas obstacle à ce que les communes du Grand Bruxelles continuassent, comme par le passé, à délibérer en français et à rédiger leur correspondance de commune à commune en cette langue ; mais il a ajouté que l'autorité allemande exigeait formellement que la correspondance

échangée avec les administrations de l'Etat et de la Province fût rédigée exclusivement en flamand.

M. Steens a répliqué qu'en acceptant cette solution, les bourgmestres du Grand-Bruxelles consacraient le principe de la séparation administrative dont ils ne veulent en aucune façon.

M. Kranzbühler lui a répondu que si la Ville ne cédait pas, elle s'exposait à des mesures très rigoureuses. « *On vous remplacera – lui a-t-il dit – et ce ne seront plus des Belges qui auront en mains la direction des affaires communales, mais des Allemands ou des Flamands.* »

- *Je le regrette – a riposté M. Steens – mais nous irons jusqu'au bout dans notre résistance.*

- *Je vous engage surtout – a insisté M. Kranzbühler – à ne pas envoyer vos lettres de protestation, car il en résulterait pour vous des conséquences foudroyantes.*

Comme M. Steens maintenait résolument son attitude, le président de l'administration civile lui a dit qu'il allait tenter un dernier effort en convoquant pour mardi à quatre heures les bourgmestres de tous les faubourgs. « *Engagez-les vivement à changer d'attitude* », a-t-il conseillé encore à M. Steens en prenant congé de lui.

M. Steens a immédiatement mis le conseil communal au courant de ce qui venait de se passer. Et des mesures ont été aussitôt arrêtées, en comité secret, pour parer à toute éventualité. Il a été entendu que dans l'éventualité où le Collège

serait arrêté, un nouveau Collège présidé par M. Poelaert, qui ferait fonctions de bourgmestre, et composé, en outre de MM. Anspach, Hubert, Solau, Claes et Huisman-Van den Nest, entrerait en fonctions immédiatement. Un troisième Collège, présidé par M. Demot, assisté de MM. Brassinne, Vandervelde, Bôn et Conrardy, a été désigné en même temps pour prendre la succession du second si celui-ci était à son tour mis par les Allemands hors d'état d'administrer. De plus, il est décidé que si les Allemands s'emparent de l'hôtel de ville ou en défendent l'accès, les mandataires communaux se réuniront à l'école Léon Lepage pour examiner la situation.

Notes de Bernard GOORDEN.

Eugen **Kranzbühler** (1870-1928).

Louis **Steens** (1849-1933).

L'**Arrêté concernant la langue officielle en Flandre** (du 9 août) est repris en trois langues aux pages 583-588 de la **Législation allemande pour le territoire belge occupé** (textes officiels ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1917, 728 pages), volume 12, N°387, 2 septembre 1917 :

<https://ia802705.us.archive.org/23/items/lgislationalle12hubeuoft/lgislationalle12hubeuoft.pdf>

« (...) **protestation votée** (29 octobre 1917) **par le Conseil communal** ». Voir :

<http://www.idesetautres.be/upload/19171029%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>